

CHARTE PARTENARIALE

htm.
elles
Le collectif



HTM.Elles, c'est quoi ?

Initié par les membres du SPELOF de la métropole lilloise impliqués sur la filière numérique, en lien avec les objectifs de l'accord de branche régissant la filière du numérique (CB7 du Conseil Régional Hauts de France), le collectif HTM.Elles a pour ambition de contribuer à la féminisation de la filière numérique en renforçant l'appétence et l'orientation professionnelle des femmes vers les métiers de compétences numériques.

Les membres signataires de la charte partenariale agissent en collectif en accord avec les valeurs qui les réunissent :

- La promotion de l'égalité femmes / hommes
- La bienveillance
- L'universalisme
- Le partage
- La solidarité

Objectif du collectif HTM.Elles

En 2019, sur le territoire de la métropole lilloise, 457 femmes en recherche d'emploi sur 1901 stagiaires de la formation professionnelle ont suivi une formation dans la filière numérique.

Le collectif HTM.Elles s'adresse aux femmes qui souhaitent découvrir la filière du numérique ou ses métiers et ayant pour objectif une insertion durable sur le marché de l'emploi.

Son ambition est de mobiliser ses forces vives pour permettre tous les ans à 100 femmes supplémentaires d'accéder aux métiers requérant des compétences numériques, pour atteindre 1100 femmes en formation d'ici 2022.

HTM.Elles contribue ainsi à l'objectif métropolitain fixé par les pilotes du Service Public de l'Emploi Local, de l'Orientation et de la Formation de la métropole lilloise d'accroître le nombre de candidats à l'emploi dans la filière numérique.

En construisant un parcours express de sensibilisation numérique dédié aux femmes, le collectif s'engage à trouver des solutions, emploi ou formation, pour chaque femme qui se tourne vers le collectif, avec une approche individuelle. Chaque participante à HTM.Elles bénéficiera d'un accompagnement collectif ET individuel. Les signataires de la charte devront proposer à chaque participante accompagnée, une réponse adaptée et individualisée à ses projets et ses besoins. Cet engagement sera réalisé y compris si la participante choisit de ne pas s'orienter vers les métiers numériques au terme de son parcours HTM'Elles.



Quel est le rôle d'HTM.Elles

Le collectif a un rôle de facilitateur auprès des femmes pour les aider à mieux comprendre l'univers du numérique. Son rôle est d'accompagner et de donner les différentes clés, outils et éléments de compréhension de la filière pour permettre aux femmes de travailler dans les entreprises du numérique ou d'exercer un métier du numérique dans une entreprise d'une filière différente.

L'action du collectif s'inscrit dans une dynamique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, pilotée par la MiE du Roubaisis, et soutenue financièrement par l'Etat, la MEL et l'Europe pour anticiper et trouver l'adéquation entre besoins des entreprises et compétences des habitants.

Engagement collectif des signataires

Les signataires de la charte partenariale HTM.Elles s'engagent collectivement à la mise en œuvre des missions suivantes :

- Promouvoir les opportunités du numérique auprès des femmes
- Favoriser l'inclusion dans les parcours de formation et les pratiques de recrutement
- Apporter des solutions formation auprès des candidates
- Proposer des immersions en entreprise
- Participer à la construction d'un plan d'actions annuel répondant aux objectifs définis
- Améliorer les connaissances des conseillers/professionnels de l'emploi, la formation, l'insertion sur les métiers du numérique et les opportunités de la filière
- Développer le réseau d'entreprises et de partenaires pour atteindre les objectifs définis
- Accompagner les femmes dans leur définition de projet, y compris si le souhait est de s'orienter en dehors de la filière
- Diffuser/contribuer aux communications liées au collectif (auprès de son réseau de partenaires, d'entreprises, de candidates...)
- Assurer la communication des actions engagées dans le cadre de ce collectif auprès des femmes qu'il rencontre ou accompagne

En cas d'impossibilité pour un des partenaires engagés dans la démarche de pouvoir soutenir la réalisation des missions programmées, les autres signataires s'engagent collectivement à proposer une alternative afin de ne pas pénaliser les femmes engagées dans le parcours HTM.Elles



Gouvernance et organisation du projet HTM.Elles

Les parcours HTM.Elles sont organisés pendant 3 semaines et sont programmés un mois sur deux. Les programmations HTM.Elles réunissent les femmes intéressées par la démarche sans nombre minimum ou maximum de participantes attendues.

Les contributions d'animations proposées par les signataires de la charte peuvent être spécifiquement destinées au groupe HTM.Elles ou plus largement ouvertes à d'autres participants.

La MiE du Roubaisis assure la coordination globale du projet et son reporting, en lien avec l'ensemble des membres du collectif, l'Etat et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Un comité technique de suivi se réunit chaque trimestre afin de suivre l'efficacité du dispositif HTM.Elles et de proposer des adaptations.

Le Comité technique est également appelé à identifier une marraine pour chacune des sessions de HTM.Elles. La marraine de chaque session est une femme exerçant dans le numérique, inspirante, pouvant partager son expérience dans la filière ou dans son métier numérique.

Le suivi statistique du collectif est établi en lien avec les comités techniques. Il est communiqué à chacun des membres signataires et fait l'objet de restitutions régulières au sein des instances territoriales de suivi, en particulier le SPELOF de la Métropole Lilloise.

Membres du collectif

Les membres désignés ci-après sont les fondateurs du collectif :

- Afpa Hauts-de-France
- Corif
- Conseil Régional Hauts-de-France
- Département du Nord
- Greta Lille Métropole
- MiE du Roubaisis
- Pôle Emploi - Roubaix les près
- Simplon Hauts-de-France
- Web Force 3 Hauts-de-France

Ils sont membres du comité technique auxquels d'autres membres pourront s'associer.



L'admission de membres au collectif se fait par simple adhésion des instances décisionnelles des structures à la présente charte. La MiE - maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis se charge de capitaliser les chartes signées.

Chaque membre signataire désigne un ou des référents au sein de sa structure. Ce ou ces référents seront les contacts désignés pour tout échange relatif entre les animateurs, et les membres contributeurs : planification, programmation, kit de communication, suivis du projet, invitations à participer au comité technique HTM.Elles.

Les nouveaux membres et les éventuels désengagements sont communiqués à l'ensemble des signataires à chaque fois que nécessaire par la MIE – maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis.

Le membre adhérent à la charte accepte de faire figurer le nom de sa structure ainsi que son logo sur l'ensemble des documents pouvant être produits après son adhésion.

Communication

De manière générale, les membres du collectif s'engagent à communiquer en toute transparence les informations utiles à l'avancée et à l'atteinte des objectifs fixés :

- Les actions mises en place, leur organisation, et les résultats associés,
- Les problématiques rencontrées afin de réfléchir de façon collective aux solutions adéquates,
- Les comptes-rendus issus des groupes de travail,
- Le relai des informations et communications du collectif auprès de son propre réseau.

La participation aux instances et en particulier aux comités techniques est attendue de chaque membre signataire de la charte et s'inscrit dans une logique de co-construction des actions menées.

Validité de cette charte

Cette charte est valable pour une durée de 2 ans. L'adhésion pourra être renouvelée si nécessaire. En cas de reconduction du projet, il reviendra à chaque membre de ré-adhérer à la charte. Un membre souhaitant se désengager de la démarche avant la date d'échéance de la charte doit le faire savoir à la MiE – maison de l'initiative et de l'emploi du Roubaisis par courrier :

MiE – maison de l'Initiative et de l'Emploi du Roubaisis

Projet "HTM'Elles"

78B Boulevard du Général Leclerc – 59100 ROUBAIX



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du FOP « Emploi et Inclusion en Métropole » 2014 - 2020



Engagement pris par :

Nom de la structure adhérente :

Domiciliée :

Représentée par :

Nom des référents du projet HTM'Elles dans la structure et coordonnées :

.....
.....
.....
.....
.....

Signée à : le :

